



PRÉSENTATION DU PLAN BOIS ÉNERGIE BRETAGNE 2015-2020



Plan Bois Énergie Bretagne 2015 – 2020 Une politique commune en faveur du bois énergie



Animation : AILE et ABIBOIS

Instruction : AILE

soutien financier et accompagnement technique pour :

1. Développement des chaufferies bois (animation, réalisation de pré-études, aide aux études de faisabilité et aux investissements)
2. Structuration de l'offre en bois déchiqueté (animation, aide à l'investissement)
3. Mobilisation de bois énergie en Forêt (animation, aide à l'investissement)

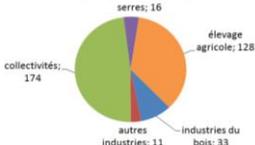
Cibles : Collectivités, Tertiaire, Entreprises, Eleveurs



Bilan des Chaufferies bois en Bretagne fin 2014 (tous dispositifs confondus)

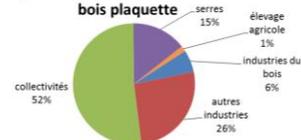
360 chaufferies :
(hors chauffage domestique)

Nombre de chaufferies installées par secteur d'activité



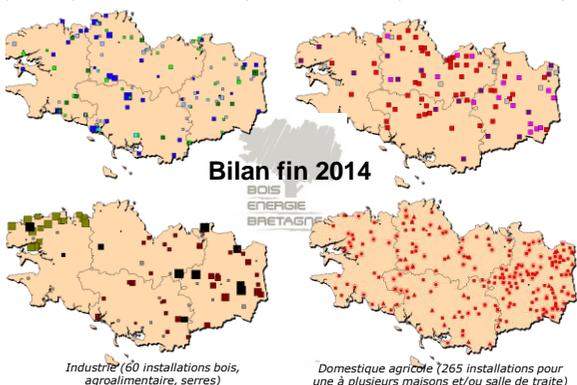
consomment
420 000 tonnes
de bois :

Répartition de la consommation de bois plaquette



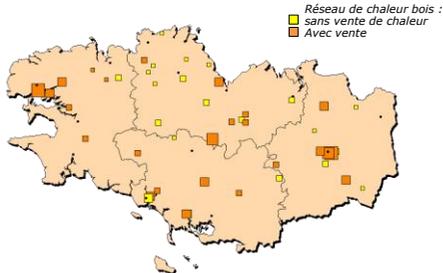
Collectivités/tertiaire/artisanat (150: piscines, ehpad, établissements scolaires...)

bâtiments d'élevages (125 élevages de porcs, de veaux, de volaille...)



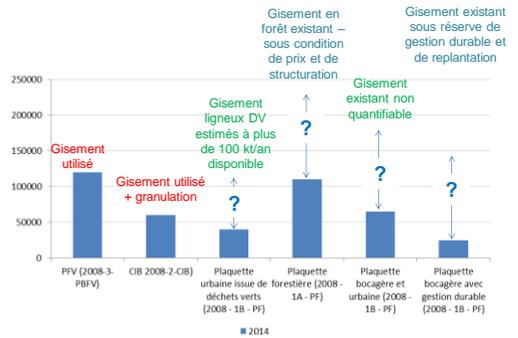


Zoom sur le développement des réseaux de chaleur bois en 2014



Près de 50 réseaux de chaleur créés sur près de 60km en 10 ans

Consommation en Bretagne en 2014 selon l'origine du bois



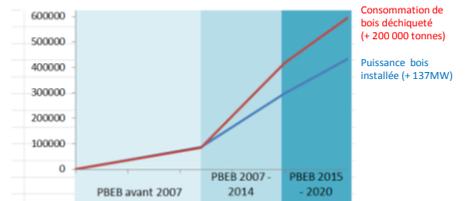
Objectifs du Plan bois énergie Bretagne (2015-2020)

Poursuite des engagements des partenaires du Plan bois énergie pour permettre un développement harmonieux et fiable de la filière bois

- Maintenir le développement soutenu des chaufferies collectives et industrielles en privilégiant les projets les plus denses,
- Poursuivre le développement d'une offre en bois énergie de qualité pour alimenter des chaufferies performantes,
- Accompagner une plus forte mobilisation de bois énergie en forêt, dans une dynamique d'amélioration de la sylviculture, qui vise d'abord à produire du bois d'œuvre.

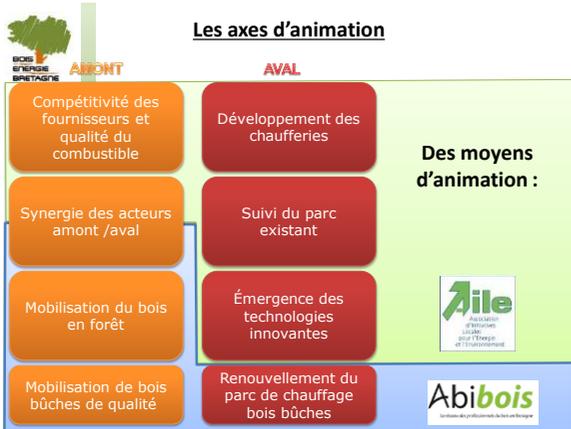


Objectifs du Plan bois énergie (2015-2020)



Exemple de scénario d'évolution pour mobiliser, d'ici 2020, 200 000 tonnes

- + 14 réseaux de chaleur petite à forte taille
- + 5 hôpitaux
- + 10 industries (agroalimentaire, serres, cogénération)
- + 14 maisons de retraite
- + 5 piscines
- + 50 petites chaufferies
- + 150 petites chaufferies granulés
- + 60 chaufferies en bâtiments d'élevage



Les aides financières du Plan Bois Énergie Bretagne 2015 - 2020

Pour les chaufferies et réseaux de chaleur :

Aides à la décision

- Réalisation de **pré-étude** par Aile en lien avec les relais locaux avant de proposer la réalisation d'étude de faisabilité
- **Étude de faisabilité** : un pré-diagnostic énergétique détaillé des bâtiments à chauffer est à réaliser par le bureau d'étude, L'étude de faisabilité compare la solution bois à une solution de référence (énergie fossile)
→ **Aide de 70% du montant HT**
- Assistance à **maîtrise d'ouvrage** :
→ **Aide de 40% du montant HT**



Les aides financières du Plan Bois Énergie Bretagne 2015 - 2020

Un dispositif régional spécifique pour les chaufferies bois < 100 tep (minimum de 5 tep)

Aide totale = aide à la production de chaleur bois + aide au réseau de chaleur

Production annuelle (tep/an)	Aide à la production de chaleur €/tep			
	Agriculture(*)	Industrie – Artisanat – bailleurs privés	Collectivités – Opérateurs privés conventionnés – association – tertiaire privé	Logement social
5 à 10	Forfait 11 000 €	1 100	2 200	3 300
11 à 100	1100			

(*) Les aides au secteur agricole sont plafonnées à 40% de l'investissement par souci de cohérence avec les autres dispositifs de soutien aux bâtiments d'élevage

Aide au réseau de chaleur : 50% du montant d'investissement dans le réseau



Les aides financières du Plan Bois Énergie Bretagne 2015 - 2020

Le fonds chaleur pour les installations > 100 tep

- Une aide forfaitaire pour les installations < 500 tep

Aide à la production de chaleur : 1 750€/tep de 100 à 250 tep, 1250€/tep de 251 à 500 tep

Aide au réseau de chaleur : 60% du montant d'investissement plafonné selon le coût par diamètre de canalisation

- Une aide calculée par analyse économique pour les installations > 500 tep : analyse de type « coût de revient » et comparaison avec une solution de référence fossile





Critères d'éligibilité d'un projet de chaufferie bois

Le maître d'ouvrage doit avoir entamé une démarche de maîtrise de ses dépenses énergétiques :

- adhésion à un service de suivi de la maîtrise des énergies (CEP ou équivalent)
- réalisation d'un pré-diagnostic énergétique des bâtiments à chauffer en amont de l'étude de faisabilité
- pour les bâtiments uniques, seuils de consommation par type d'usage

Critères techniques pour sélectionner les projets les plus adaptés au bois

- Temps de fonctionnement à plein régime de la chaudière de 1500 h minimum
- Densité d'un réseau de chaleur : 1 à 1,5 MWh/ml



Critères d'éligibilité d'un projet de chaufferie bois

Gestion durable de la ressource

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à utiliser du bois:

- provenant du grand ouest de la France
- issu de l'exploitation durable des forêts ou du bocager
- pour le bois de recyclage, uniquement du bois propre

Les chaufferies doivent consommer 25% à 50% minimum de bois forestier ou bocager issu d'une exploitation durable (25% pour les projets <100 tep/an)

Performances environnementales

- Chaudières classe 5 de la norme NF EN 303-5
- Projets supérieurs à 100 tep/an, valeur maximale d'émission de poussières : 50 mg/Nm3 à 6% O2



Les aides financières du Plan Bois Énergie Bretagne 2015 - 2020

Pour la production de bois énergie de qualité et la mobilisation de bois en forêt :

Aides à la décision : accompagnement de projet et 70% aide sur les études de faisabilité

Aide aux plates-formes de stockage et au matériel de mobilisation du bois forestier :

- Sur de la construction de plateforme industrielle et de l'acquisition de matériel de mobilisation :

→ **Aide de 20 à 30% du montant HT plafonné**

- Sur de la réhabilitation de plateforme :

→ **Aide de 30 à 50% du montant HT selon la taille**

- Sur les plateformes de séchage de bois bûche

→ **Aide de 30% du montant HT plafonné**



Qui contacter?

Projet de réseau de chaleur ou industriel :
Auréli LEPLUS - aurelie.leplus@aile.asso.fr

Projet agricole et projet de chaufferie dédiée :
Jacques BERNARD - jacques.bernard@aile.asso.fr

Projet concernant l'approvisionnement en bois déchiqueté :
Marc LE TREIS - marc.le-treis@aile.asso.fr

Tél : 02 99 54 63 23
www.aile.asso.fr



Projet concernant le bois bûche ou la mobilisation de bois forestier :

Nathalie BRAC DE LAPERRIERE - nbrac.energie@abibois.com

Tél : 02 99 27 78 00
www.abibois.fr